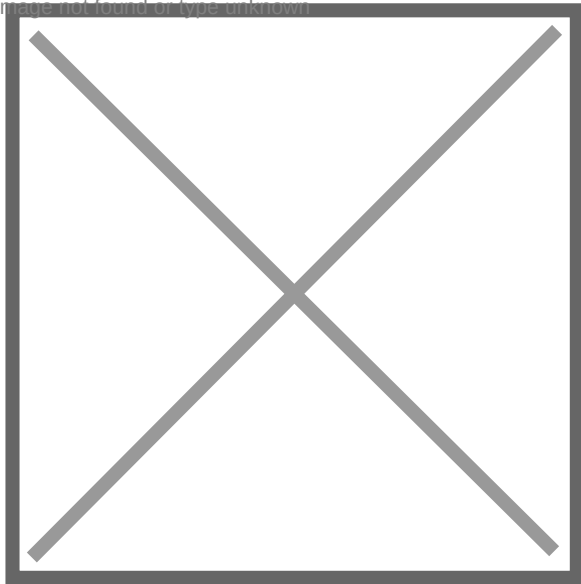


Image not found or type unknown



Recuperation du dossier de placement en foyer

Par **dahamna farida**, le **19/01/2011** à **12:17**

Bonjour, j'ai été placé dans mon adolescence par un juge des enfants, en raison de problèmes familiaux. Je souhaite récupérer mon dossier pour le transmettre à mon fils. Est-ce que le directeur du foyer ou le juge pour enfants peuvent ils me le refuser, et pourquoi, surtout quel sera mon recours et ? Quelle démarche je dois faire ? j'attends votre réponse avec impatience, et je vous remercie par avance. Bien cordialement

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **13:57**

Pourquoi le transmettre à votre fils ? Faites-en la demande, vous verrez bien si on vous le refuse